



PLANCHERS ET ISOLATION THERMIQUE

Siège Social et Usine
840, rue de la Verdette
CS 50015 - LE PONTET
84275 VEDENE Cedex
Téléphone : 04 90 32 66 19
Télécopie : 04 90 32 80 13

Service de l'Etat en Vaucluse
Direction Départementale de la Protection
des Populations
Service Prévention des Risques Techniques
84 905 AVIGNON Cedex 09

Référence : D-0211-2015-UT84-Sub3
N° S3IC : 64-5204/P1

Objet : Dossier de demande d'enregistrement (régularisation) de la SAS DELTISOL sur la commune du PONTET avec demande de basculement en procédure d'autorisation

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. MURZILLI, agissant en qualité de Président Directeur Général de la SAS DELTISOL dont le siège social est situé 840 rue de la Verdette, CS 50015 LE PONTET 84 275 VEDENE Cedex :

N° SIRET : 322 868 969 00039

Code APE : 2221 Z

en application du Livre V Titre 1^{er} du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la protection de l'Environnement, **demande l'enregistrement** de ces installations de fabrication de matériaux d'isolation en polystyrène expansé, implantées 840 rue de la Verdette, sur la commune du PONTET.

Le site est soumis à enregistrement sous les rubriques :

| N° nomenclature | Libellé de la rubrique | Caractéristiques des installations | Régime du site |
|-----------------|---|---|----------------|
| 2661-1-b | Transformation de polymères | Quantité de matières susceptibles d'être traitée : 19,8 t /jour | E |
| 2663-1-b | Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères | Volume stocké : 16 200 m ³ | E |
| 2921-a | Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle | Puissance thermique évacuée maximale : 4 610 kW | E |

et à déclaration sous les rubriques :

- 2662-3 : Stockage de polymère,
- 2910-A-2 : Installation de combustion.
- 2940-2-a : Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque

Conformément à l'article R512-46-9 du Code de l'Environnement, **du fait des demandes d'aménagements souhaitées, DELTISOL demande à ce que le présent dossier soit instruit en application de la section I du chapitre II Titre 1er Livre V du Code de l'Environnement (procédure d'autorisation).**

A ce titre, je joins à la présente un dossier actualisé en 3 exemplaires comprenant une notice technique de présentation, une étude d'impact, une étude de dangers, une notice d'hygiène et de sécurité ainsi que les plans requis.

Je demande à remplacer le plan au 1/200^e requis à l'article R.512-6 du Code de l'Environnement par un plan au 1/500^e (format A0).

Fait au PONTET, le 29 septembre 2016.



M MURZILLI
Directeur Général de DELTISOL